

PRESS RELEASE

Utilisation des tests rapides d'anticorps

Le Ministère de la Santé et du Bien-Être tient à informer le public des faits suivants, relatifs à l'utilisation des tests rapides d'anticorps de la COVID-19.

- 1. Les tests rapides d'anticorps de la COVID-19 ne sont en aucun cas des tests permettant d'établir un diagnostic médical.**
- 2. Un résultat positif à un test rapide d'anticorps de la COVID-19 PEUT donner une simple indication** d'une précédente infection à la COVID-19 ou d'une vaccination contre la COVID-19.
- 3. La littérature médicale disponible à ce jour indique que les anticorps apparaissent généralement entre 4 et 15 jours suivant une vaccination ou une infection à la COVID-19. Dans certains cas, la durée requise pour développer une réponse immunitaire et produire des anticorps peut être plus tardive.**
- 4. Comme tout autre kit de dépistage rapide, les résultats obtenus ne sont pas des examens de référence et doivent être considérés comme une indication et non comme des résultats fermes.**
- 5. Les tests rapides d'anticorps à la COVID-19 ne permettent en aucun cas de déterminer le taux des anticorps neutralisants contre la COVID-19, ces anticorps étant les seuls à conférer l'effet protecteur suivant une infection ou une vaccination contre la COVID-19.**
- 6. Les tests rapides d'anticorps ne permettent en aucun cas de déterminer si une personne a été immunisée contre la COVID-19 après avoir été vaccinée contre la maladie.**

16 décembre 2021

Ministère de la Santé et du Bien-Être